ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bienvenue DANS L'ACADÉMIE DE LIMOGES

Rentrée 2026



Sommaire

1. L'ACADÉMIE DE LIMOGES 5

L'académie en chiffres 6

La gouvernance de l'académie 8

La région académique Nouvelle-Aquitaine 10

Notre projet académique.... 12

2. CARRIÈRE ET VIE PROFESSIONNELLE 15

À votre arrivée dans l'académie 16

Être agent de la fonction publique 17

La gestion administrative et financière des personnels ... 17

L'évaluation 20

La politique RH 21

Une école académique de la formation continue (EAFC) pour vous accompagner 25

La prévention, la santé et les conditions de travail 26

3. INFORMATIONS PRATIQUES 31

Se rendre au rectorat de Limoges 32

Se rendre dans les DSDEN 33

Les systèmes d'information et les services numériques .. 34

La communication 35

Calendrier scolaire 2026-2027 36

Quelques sigles de l'Éducation nationale..... 37

Notes 38



1.

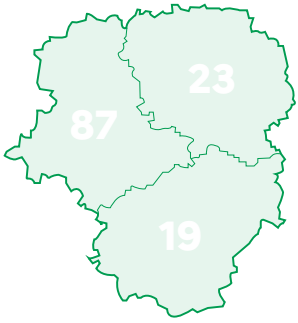
L'ACADÉMIE DE LIMOGES

L'académie en chiffres

LE TERRITOIRE (1)

16 942

km² soit 3 % de l'espace national



3 **départements :**

Corrèze (19)
33 % de la population académique
41 habitants/km²

Creuse (23)
16 % de la population académique
21 habitants/km²

Haute-Vienne (87)
51 % de la population académique
67 habitants/km²

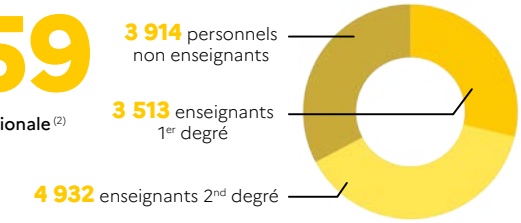
724 883

habitants
1,1 % de la population nationale
11,7 % de la population de Nouvelle-Aquitaine
43 habitants/km²

LES PERSONNELS

12 359

agents de l'Éducation nationale (2)



LE BUDGET

846 834 104 €

de budget académique en 2025
dont 810 284 293 € de masse salariale

LES ÉLÈVES

104 562

écoliers, collégiens et lycéens (1) soit :

52 071 élèves du 1er degré

52 491 élèves du 2nd degré



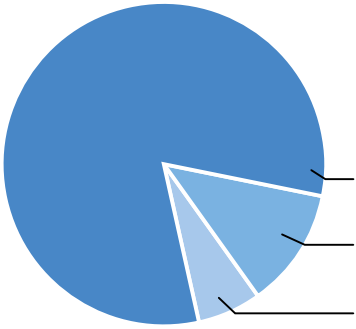
29 690 collégiens

22 801 lycéens dont

16 691 lycéens en voie générale et technologique

6 110 lycéens professionnels

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



747

écoles et établissements(3) soit :

609 écoles

87 collèges

51 lycées et Erea*

APPRENTISSAGE (4)

8 064

apprentis

36

organismes de formation dont

8 dans le public

28 dans le privé

(1) Au 01/01/25. (2) Public et privé sous contrat au 01/10/25. (3) Public et privé sous contrat, rentrée 2025. (4) Au 31/12/24. *Erea : établissement régional d'enseignement adapté.

➤ La gouvernance de l'académie

Dans les services académiques rectoraux

La rectrice d'académie



Valérie BAGLIN-LE GOFF

Directeur de cabinet : **Jean-François LAGU**

Madame Valérie Baglin-Le Goff a été nommée rectrice de l'académie de Limoges le 27 novembre 2024, en Conseil des ministres.

Nommée par décret du président de la République, la rectrice exerce dans l'académie les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice. Elle représente le ministre de l'Éducation nationale au sein de l'académie et des départements qui la constituent.

Elle est responsable de la totalité du service public de l'éducation dans l'académie et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

Contacts

ce.recteur@ac-limoges.fr

05 55 11 43 53

La secrétaire générale de l'académie



Fabienne TAJAN

Fabienne Tajan, secrétaire générale de l'académie de Limoges, est chargée, sous l'autorité de la rectrice, de l'administration de l'académie. À ce titre, elle prépare et met en œuvre les décisions de la rectrice, en lien avec l'ensemble des acteurs et actrices de l'académie.

Responsable de l'ensemble des services administratifs du rectorat, elle anime et coordonne l'action des directeurs et directrices et des responsables de services.

Elle participe à la mise en œuvre de la politique éducative et contribue au dialogue social.

Contacts

ce.sg@ac-limoges.fr

05 55 11 43 58

Organigramme

Dans les directions académiques départementales

Les inspecteurs d'académie – directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DASEN)

Ils sont les adjoints de la rectrice d'académie et ses représentants à l'échelon départemental.

Dans le cadre de l'organisation fonctionnelle et territoriale arrêtée par la rectrice, ils :

- dirigent les services départementaux de l'Éducation nationale du département dans lequel ils sont nommés et représentent la rectrice dans ce département ;
- participent à la définition de la stratégie académique mettant en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires ;
- mettent en œuvre, sous l'autorité de la rectrice, la stratégie académique organisant l'action éducatrice dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spécialisée de son département.

En Corrèze

Franck CUTILLAS

Secrétaire général : Jean-François LÉVÊQUE



Contact IA-DASEN 19

ce.cabinet.ia19@ac-limoges.fr

La carte du département

https://www.ac-limoges.fr/circonscriptions-de-correze-121695

En Creuse

Olivier GRÈZES

Secrétaire général : Marc DUROUDIER



Contact IA-DASEN 23

cabinet.ia23@ac-limoges.fr

La carte du département

https://www.ac-limoges.fr/circonscriptions-de-creuse-121630

En Haute-Vienne

Bruno BREVET

Secrétaire générale : Corinne RUFFINONI



Contact IA-DASEN 87

cabinet.ia87@ac-limoges.fr

La carte du département

https://www.ac-limoges.fr/circonscriptions-de-haute-vienne-121709

➤ La région académique Nouvelle-Aquitaine

La région académique Nouvelle-Aquitaine comprend les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, portant création de 18 régions académiques le 1er janvier 2020.

Elle est la région académique la plus vaste de France (16 % du territoire national) avec ses 84 061 km² et ses 12 départements. Elle administre plus de 5 500 écoles et établissements, accueillant plus d'un million d'élèves et étudiants.

Elle fixe les orientations stratégiques et assure la coordination des politiques :

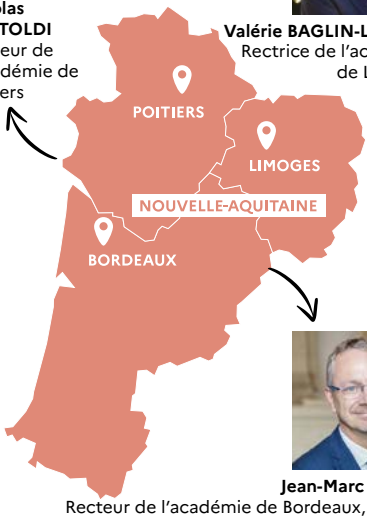
- formation professionnelle et apprentissage ;
- enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ;
- numérique éducatif ;
- utilisation des fonds européens ;
- contrats de plan État-région ;
- politique des achats de l'État ;
- politique immobilière de l'État ;
- relations européennes, internationales et coopération ;
- politiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports.



Nicolas CASTOLDI
Recteur de l'académie de Poitiers



Valérie BAGLIN-LE GOFF
Rectrice de l'académie de Limoges



Jean-Marc HUART
Recteur de l'académie de Bordeaux, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Chancelier des universités

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Le recteur de la région académique, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, garantit l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétences partagés avec la collectivité régionale. Il est l'interlocuteur des partenaires régionaux (Préfecture de région et Conseil régional) et arrête l'organisation fonctionnelle de la région académique.

Contact

ce.recteur@ac-bordeaux.fr

Les chiffres clés de la région académique

LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS (1)

1 217 492

élèves et étudiants dont :

478 440 écoliers
270 431 collégiens

179 359 lycéens dont :
127 700 en lycées généraux et technologiques
51 659 en lycées professionnels

1 084 élèves en EREA*
83 122 apprentis (2)
205 056 étudiants (2)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (1)

4 635 écoles

646 collèges

201 lycées généraux et technologiques

130 lycées professionnels

10 EREA*

6 universités

17 écoles d'ingénieurs

1 institut d'études politiques

LES PERSONNELS (1)

98 086

personnels parmi lesquels :

70 121 enseignants dont :
30 158 dans le 1er degré
40 963 dans le 2nd degré

(1) Rentrée 2025. (2) Rentrée 2024. * Erea : établissement régional d'enseignement adapté.

➤ Notre projet académique

Le **projet académique de l'académie de Limoges** constitue le cadre commun qui **oriente notre action pédagogique et éducative**.

Construit dans une démarche de **concertation large** et porté par plusieurs **groupes de travail**, il traduit une **ambition partagée** : faire progresser chaque élève et l'accompagner pour qu'il développe pleinement ses compétences et son potentiel.

Il vise ainsi des objectifs ambitieux pour notre École et a vocation à accompagner les collectifs de travail et à fédérer tous les acteurs de l'académie. **Une académie fière et forte de ses spécificités : lesquelles constituent de puissants leviers de réussite**.

Pour consulter le projet académique, rendez-vous sur le site académique :

https://www.ac-limoges.fr/projet-academique-2026-2030-125909

ou scannez le QR code suivant :

Nos valeurs

→ Engagement

Moteur de la cohésion et du dynamisme de notre académie, l'engagement s'incarne dans la mobilisation quotidienne des personnels et des élèves, dans les réussites des collectifs, dans le respect des valeurs humanistes et la lutte contre toute forme de discrimination.

Notre démocratie scolaire, les nombreux projets transversaux et citoyens portés par les écoles et les établissements expriment également la vitalité de cet engagement.

→ Authenticité

L'authenticité caractérise la sincérité de nos relations, la cohérence entre nos valeurs et nos actes, l'humilité et le respect mutuel qui fondent le travail collectif.

L'authenticité, c'est aussi le courage d'agir, d'écouter et de comprendre, pour construire ensemble un climat éducatif apaisé et exigeant. C'est par cette authenticité que se construit la confiance, condition essentielle de la réussite commune.

→ Innovation

L'innovation exprime notre capacité à faire évoluer nos pratiques pour mieux répondre aux besoins des élèves et nous adapter à la diversité des parcours scolaires. Dans les classes, dans les services, nous cultivons la curiosité, encourageons la créativité pour répondre aux défis éducatifs et pédagogiques d'aujourd'hui et de demain.

L'innovation, au service de l'égalité des chances et de l'excellence, constitue un levier essentiel pour préparer l'avenir et renforcer l'attractivité de notre académie.

Nos ambitions



Ambition 1

ASSURER LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

OBJECTIF 1
Accompagner les élèves dans la maîtrise des fondamentaux

OBJECTIF 2
Former les enseignants et encourager les pratiques collaboratives

OBJECTIF 3
Garantir la continuité des apprentissages



Ambition 2

RENFORCER LES DYNAMIQUES INCLUSIVES ET TERRITORIALES

OBJECTIF 1
Consolider une école inclusive, accessible et exigeante pour la réussite de tous

OBJECTIF 2
Accompagner les parcours d'orientation pour que chaque élève exprime son potentiel et ses talents

OBJECTIF 3
Développer les réseaux d'acteurs pour renforcer les dynamiques de chaque territoire



Ambition 3

S'ÉPANOUIR À L'ÉCOLE DANS UN ENVIRONNEMENT SÉCURISANT ET BIENVEILLANT

OBJECTIF 1
Garantir un cadre commun protecteur et sécurisant

OBJECTIF 2
Encourager la culture de l'engagement

OBJECTIF 3
Favoriser la santé et le bien-être à l'école



Ambition 4

FAVORISER L'ENGAGEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

OBJECTIF 1
Soutenir le développement professionnel des personnels

OBJECTIF 2
Renforcer la qualité de vie et l'amélioration des conditions de travail

OBJECTIF 3
Encourager l'innovation et la transformation des pratiques


BABY FOOT
SPORT

2.

CARRIÈRE ET VIE PROFESSIONNELLE

➤ À votre arrivée dans l'académie

Personnels affectés en établissement scolaire

Un accueil personnalisé est organisé par le ou la chef(fe) d'établissement ou par un membre de l'équipe de direction qui vous fait également visiter l'établissement.

Le secrétariat est votre premier interlocuteur. Signalez-lui tout changement de situation (adresse, composition de la famille, compte bancaire, etc.) et tout arrêt de travail.

Personnels affectés au rectorat et dans les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Au rectorat, une journée d'accueil est organisée à l'attention des nouveaux arrivants par les services académiques.

Dans les directions des services départementaux de l'Éducation nationale, vous êtes reçus par le secrétaire général et/ou votre chef(fe) de division pour un accueil personnalisé.

Environnement informatique et numérique

À votre arrivée dans l'académie, vous êtes doté de plusieurs identifiants :

- → bureautique pour le poste de travail et les copieurs ;
- → académique pour la messagerie, l'agenda partagé, les portails applicatifs Arena, Office 365, l'accès WiFi, l'intranet académique ;
- → des applications spécifiques à votre métier ;
- → de région académique, si vous êtes personnel des services académiques régionaux ou des délégations régionales académiques.

Une adresse mail académique vous est également attribuée. Elle est à privilégier pour tout échange professionnel et vous sera notamment nécessaire pour l'accès à la mutuelle santé complémentaire (voir pages 28 et 29).

Accessible depuis Internet, l'interface Webmail de votre messagerie vous permet de rédiger, consulter, filtrer vos messages, etc. :

https://mcc.ac-limoges.fr

ou scannez le QR code suivant :

➤ Être agent de la fonction publique

Tous les agents et toutes les agentes du secteur public, contractuel(le)s inclus(es), ont des droits et des obligations qui les distinguent des salarié(e)s du secteur privé. Investi(e)s de missions de service public, ils/elles doivent respecter des principes déontologiques.

Les principaux droits des fonctionnaires issus de la loi du 13 juillet 1983 ont été modifiés par la loi relative à la déontologie du 20 avril 2016 (article 20). Cette dernière clarifie la situation des contractuels(le)s et confirme qu'ils/elles sont bien soumis(es) aux mêmes droits et obligations que les titulaires (articles 14 et 15). La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 contient, également, plusieurs dispositions sur la déontologie des agents et agentes du secteur public.

Les droits des agents publics

- → Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse ;
- → Droit de grève ;
- → Droit syndical ;
- → Droit à la formation permanente ;
- → Droit de participation ;
- → Droit à la rémunération après service fait ;
- → Droit à la protection juridique par l'employeur ;
- → Droit à la protection contre la discrimination, le sexisme et le harcèlement ;
- → Droit de saisir un(e) référent(e) déontologue et un(e) référent(e) laïcité.

Les obligations des agents publics

- → Secret professionnel ;
- → Discrétion professionnelle ;
- → Obligation d'impartialité ;
- → Obligation de neutralité et de respect du principe de laïcité ;
- → Information du public ;
- → Obligation de service ;
- → Obligation de faire cesser ou signaler les conflits d'intérêts ;
- → Obligation de réserve.

➤ La gestion administrative et financière des personnels

La gestion et le suivi de votre carrière sont des missions essentielles des divisions des personnels qui mettent en œuvre une politique en matière d'évolution de carrière et de mobilité :

- → accueillir les nouveaux et nouvelles arrivant(e)s et suivre leur intégration ;
- → suivre votre carrière aussi bien en termes de gestion individuelle

(avancement, promotion, changement de grade, etc.) que de gestion collective (affectation, remplacement et mutation) ;

→ prendre en considération les souhaits et les attentes notamment en termes de mobilité fonctionnelle, de formation au regard de votre expérience et de vos compétences ;

→ gérer les rémunérations ;

→ gérer, le cas échéant, les sanctions ou les situations d'échec professionnel.



Contacts

- **Enseignant(e)s du secteur public 1er degré**

Corrèze :
1erdegre.ia19@ac-limoges.fr

Creuse :
diper.dsden23@ac-limoges.fr

Haute-Vienne :
diper.dsden87@ac-limoges.fr

- **Enseignant(e)s du secteur public 2nd degré**

Fonctionnaires :
ce.diper@ac-limoges.fr

Contractuel(le)s :
ce.dper@ac-limoges.fr

- **Enseignant(e)s du secteur privé 1er degré**

dos2premierdegre@ac-limoges.fr

- **Enseignant(e)s du secteur privé 2nd degré**

dos2seconddegre@ac-limoges.fr

- **Personnels AESH**

Corrèze :
aesh19@ac-limoges.fr

Creuse :
aesh23@ac-limoges.fr

Haute-Vienne :
ecoleinclusive87@ac-limoges.fr

- **Personnels administratifs, techniques et de santé ; personnels ingénieurs, techniques, de recherche et de formation ; personnels départementaux Jeunesse et Sport**

ce.dpae@ac-limoges.fr

- **Personnels de direction**

ce.perdir@ac-limoges.fr

- **Personnels d'inspection**

ce.pins@ac-limoges.fr

Carrière des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

I-prof, l'assistant des carrières des enseignant(e)s : après authentification, chaque enseignant et enseignante peut, de façon sécurisée :

- consulter son dossier administratif et le compléter ;
- accéder à des guides thématiques ;
- dialoguer avec son ou sa correspondant(e) de gestion (changement de situation personnelle ou administrative, demande de renseignements, etc.) ;
- participer à certains actes collectifs (mouvement, liste d'aptitude, etc.).

L'authentification pour accéder à I-prof se fait par le compte utilisateur et le mot de passe de la messagerie.



EN SAVOIR + :

Carrière des personnels non enseignants

- Carrière des personnels d'encadrement et d'inspection :
- Carrière des personnels administratifs, techniques et de santé/personnels ingénieurs, techniques, de recherche et de formation :

La rémunération

Vous avez droit, après service fait, à une rémunération, comprenant :

- le traitement de base ;
- le supplément familial de traitement ;
- les diverses indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire.

À ce socle de base peuvent s'ajouter des sous-ensembles complémentaires :

- les régimes indemnitaires (indemnités de fonction, de sujétion et d'expertise, primes diverses) qui varient en fonction de votre corps et grade ;

- la nouvelle bonification indiciaire qui rétribue l'exercice d'une responsabilité ou la mise en œuvre d'une technicité particulière ;
- les missions complémentaires dans le cadre du Pacte.

EN SAVOIR + :

Pour accéder à vos bulletins de salaire, rendez-vous sur le site de l'ENSAP.

La retraite

Toute demande de radiation des cadres doit être formulée auprès des services académiques **12 mois avant la date de départ à la retraite.**

Gérer sa demande de retraite

- Pour les demandes de retraite hors fonction publique d'État : https://www.info-retraite.fr
- Pour les demandes de retraite fonction publique d'État : https://ensap.gouv.fr
- Pour les demandes de simulation retraite : https://www.info-retraite.fr
- Pour les demandes de simulation dans le cadre de situations particulières, de départs anticipés pour carrière longue, handicap, parent d'au moins 3 enfants, saisir un formulaire électronique sur : https://retraitesdeletat.gouv.fr - actif - je contacte mon régime.

Contacts

Le bureau DPPS 4 assure l'instruction des dossiers de pension :

ce.dpps4@ac-limoges.fr

➤ L'évaluation

Les personnels enseignants, d'éducation et les psy-EN

Depuis la mise en place du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations), trois « rendez-vous de carrière » sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle :

- au 6e échelon ;
- au 8e échelon ;
- au 9e échelon.

Ils peuvent permettre une accélération de l'avancement.

Sont concernés par un rendez-vous de carrière les professeurs certifiés ou agrégés, les CPE et les psy-EN.

À l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière, les agents peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon. Le troisième rendez-vous de carrière sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Les rendez-vous de carrière donnent lieu à l'élaboration d'un compte-rendu. Plusieurs modèles de comptes-rendus sont prévus réglementairement pour tenir compte des différentes situations professionnelles.

Pour les autres personnels titulaires et contractuels

Toutes et tous les fonctionnaires sont évalué(e)s chaque année. Cette évaluation se déroule au cours d'un entretien professionnel réalisé par le ou la responsable hiérarchique direct(e) et a deux objectifs essentiels :

- apprécier la valeur professionnelle (performances et compétences) ;
- définir, pour la période à venir, les objectifs prioritaires et personnels ainsi que les besoins en formation.

Les dates et modalités des campagnes d'évaluation sont fixées et diffusées par circulaire.

➤ La politique RH

Colibris : vos démarches RH en 1 clic

Colibris, plateforme numérique nationale, est disponible sur ordinateur, tablette ou mobile. Elle vise à dématérialiser et à faciliter vos démarches RH.

www

https://portail.colibris.education.gouv.fr/

La feuille de route RH

La feuille de route RH fixe des objectifs en matière d'accompagnement individualisé et de bien-être des personnels à travers 3 axes de progrès académiques :

- attirer les talents ;
- fidéliser les agents ;
- consolider la fonction RH.

Les actions sont déployées progressivement, et afin que celles-ci trouvent à terme une réelle efficacité auprès des personnels, des échanges réguliers sont organisés pour s'adapter à l'évolution des besoins de chacun.

EN SAVOIR + :

Le plan académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le plan académique a été élaboré en associant les partenaires sociaux et l'administration et favorise l'implication de toutes et tous. Sa mise en œuvre est suivie par la secrétaire générale adjointe – directrice des relations et des ressources humaines et fait l'objet d'un dialogue régulier avec les partenaires sociaux.

Les actions retenues sont réparties en 7 axes :

- Conforter la gouvernance et l'inscription de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cœur de la politique de ressources humaines de l'académie ;
- Favoriser la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités, dont celles d'encadrement et d'encadrement supérieur ;
- Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
- Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexistes et sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes ;
- Agir pour la santé des femmes au travail ;
- Communiquer, sensibiliser, former pour installer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

EN SAVOIR + :

Guide des familles et des parentalités

Le guide des familles et des parentalités recense les droits liés à la parentalité et permet ainsi aux parents de mieux les connaître et les utiliser en comprenant leurs incidences en termes de carrière, de rémunération ou de retraite.

EN SAVOIR + :

Stop Discri

Le dispositif Stop Discri a pour objet de protéger, d'accompagner, de soutenir les personnels de l'académie de Limoges qui pensent être victimes

d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes entre personnels. Ce dispositif est également ouvert aux violences intraconjugales et intrafamiliales détectées sur le lieu de travail. Il garantit que les signalements recueillis par des professionnelles de l'écoute sont instruits et traités dans un cadre confidentiel et neutre.

À compter de la rentrée 2026, la saisine du dispositif Stop Discri sera facilitée grâce à une démarche dématérialisée sur Colibris. Ce formulaire en ligne permettra de signaler plus simplement une situation de violence, discrimination, harcèlement ou agissement sexiste.

Vous êtes victime ou témoin de violences, harcèlement ou discrimination dans le cadre professionnel, vous pouvez faire un signalement via un formulaire en ligne :

La RH de proximité

La gestion des ressources humaines de proximité de l'académie de Limoges est un dispositif personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions.

Si vous souhaitez bénéficier d'un conseil et d'un accompagnement dans le cadre de votre vie professionnelle, d'un projet de mobilité, ou d'un projet de formation, vous pouvez rencontrer le CRHP de votre département.

Vous pourrez ainsi faire un point d'étape sur votre parcours professionnel, identifier vos compétences et valoriser votre expérience, obtenir des informations sur les possibilités d'évolution professionnelle, définir vos besoins en formation et être accompagné(e) dans la conception et la mise en œuvre de votre projet professionnel.

Contacts

- CRHP académique

crh87-a@ac-limoges.fr

- CRHP Corrèze

crh19@ac-limoges.fr

05 87 01 20 39

- CRHP Creuse

crh23@ac-limoges.fr

05 87 86 61 48

- CRHP Haute-Vienne

crh87-b@ac-limoges.fr

05 55 11 40 27

La mobilité

La mobilité est une garantie fondamentale de la carrière des fonctionnaires et un élément crucial dans la gestion des ressources humaines de l'institution. Son principal objectif est d'offrir le plus large éventail possible d'opportunités d'évolutions professionnelles.

Vous pouvez envisager une mutation intra-académique ou interacadémique : des circulaires précisent les calendriers à respecter pour les demandes de mutation.

→ Pour les personnels enseignants des 1er et 2nd degrés, d'éducation, de documentation et Psy-EN : consulter le portail mobilité du ministère ;



→ Pour les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, se connecter au serveur AMIA ;



→ Pour les personnels d'inspection et de direction, se connecter au Portail Agent.



Si vous souhaitez être accompagné(e) dans votre réflexion, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec votre responsable hiérarchique direct(e), notamment à l'occasion de votre entretien professionnel ou avec le service chargé de votre gestion pour obtenir des renseignements.

Vous pouvez également contacter le conseiller RH de proximité académique ou la conseillère RH de proximité de votre département.

Contacts

- Pour les personnels titulaires enseignants, d'éducation, de documentation et les psy-EN

ce.diper@ac-limoges.fr

- Pour les personnels administratifs, techniques, médicaux, sociaux et de santé, et les personnels d'encadrement et d'inspection

ce.dpae@ac-limoges.fr

- Pour les personnels titulaires de l'enseignement privé

1er degré : dos2premierdegre@ac-limoges.fr

2nd degré : mouv.priv@ac-limoges.fr

➤ Une école académique de la formation continue (EAFC) pour vous accompagner

La formation continue, levier de la gestion des ressources humaines

L'école académique de la formation continue (EAFC) de l'académie de Limoges offre à tous les personnels un parcours de formation continue adapté à leurs besoins, afin d'accompagner chacun vers une plus grande professionnalisation et un meilleur développement professionnel (accompagnement à l'entrée dans le métier, développement des compétences, évolution professionnelle, etc.).

L'EAFC instruit également les demandes de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) et coordonne l'accompagnement et la formation des professeurs stagiaires, en lien avec les corps d'inspection et l'Inspé.

Contacts

ce.eafc@ac-limoges.fr

Adresse

Immeuble Pastel
22 rue des Pénitents Blancs
87000 Limoges

4 possibilités pour suivre une formation

- → **Des formations à candidature individuelle** permettant à chacun de faire des choix individuels dans une offre inter-catégorielle, inter-degré ;
- → **des formations à public désigné** pour accompagner l'entrée dans le métier, répondre aux réformes institutionnelles, etc. ;
- → **des formations d'initiative locale (FIL)** impulsées par les acteurs de terrain autour de thématiques identifiées par le collectif, en cohérence avec le projet d'établissement, de réseau, de circonscription, de service ;
- → **une offre de formation ouverte à distance**, inter-catégorielle et inter-degré via la plateforme M@gistere : un accès à des parcours en auto-formation ou accompagnés répondant aux besoins immédiats de formation.

Pour plus d'informations, la rubrique de l'école académique de la formation continue est accessible en scannant le QR code ci-dessous :

La prévention, la santé et les conditions de travail

Le service médical en faveur du personnel

Les médecins du travail, Christel Reigniez-Guerin et Laurent Fauvet, ainsi que l'infirmière de santé au travail, Valérie Haudebault, vous reçoivent pour tout problème ou question de santé ayant des conséquences professionnelles, de maladie professionnelle ou de handicap.

Pour prendre rendez-vous

ce.medicosocial@ac-limoges.fr

05 55 11 41 88 (9h-12h)

Le service social en faveur des personnels

Ses missions prioritaires sont :

- la prévention des ruptures et décrochages professionnels ;
- l'accompagnement psychosocial des personnels confrontés à des difficultés dans le domaine du travail, de la santé, de l'économie et de la vie familiale.

À l'interface de la vie personnelle et de la vie professionnelle des personnels, le service social exerce ses fonctions dans le cadre déontologique strict du respect du droit de la personne et de la garantie du secret professionnel.

Contacts

Corrèze : 05 87 01 20 33

Creuse : 05 87 86 61 29

Rectorat et Haute-Vienne : 05 55 11 41 83

La psychologue du travail

Une psychologue du travail propose à l'ensemble des agents de l'académie de Limoges un espace d'écoute, où ils peuvent exprimer leurs difficultés sur le plan professionnel.

Les entretiens sont réalisés dans le respect de la plus stricte confidentialité.

Contacts

eva.tomko@ac-limoges.fr

05 55 11 41 45

Le pôle santé, sécurité et conditions de travail

L'inspecteur santé et sécurité au travail

L'inspecteur santé et sécurité au travail contrôle les conditions d'application des règles définies dans le Code du travail.

Il propose toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail ainsi que la prévention

des risques professionnels. En cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.

Le conseiller de prévention académique

- participe à la mise en œuvre de la politique académique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;
- anime les réseaux des conseillers de prévention départementaux et participe à l'animation du réseau des assistants de prévention ;
- répond au besoin d'accompagnement des chefs d'établissement et de service sur toute question de santé et sécurité au travail ;
- propose des actions de formation en matière de santé et sécurité au travail à destination des personnels ;
- participe aux travaux de la FSSSCT académique et établit le bilan annuel de santé et sécurité.



Contact

ce.ssct@ac-limoges.fr

Le service des prestations sociales

Le service des congés longs (DPPS 2)

Il instruit les demandes de congés longs, de temps partiels thérapeutiques et d'inaptitude au travail.

Le service des accidents du travail et des maladies professionnelles (DPPS 3)

Il assure l'instruction, l'imputabilité et le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le service des personnels en situation de handicap (DPPS 5)

Il conseille, met en place les aménagements de poste selon la prescription médicale et/ou la préconisation du médecin de prévention.



Contacts

ce.dpps2@ac-limoges.fr

ce.dpps3@ac-limoges.fr

ce.dpps5@ac-limoges.fr

Le service de l'action sociale (DPPS 1)

Il instruit les demandes d'action sociale.



Contacts

ce.dpps1@ac-limoges.fr

Les bureaux d'action sociale en DSDEN :

- Corrèze

ce.actionsociale19@ac-limoges.fr

05 87 01 20 61

- Creuse

ce.actionsociale23@ac-limoges.fr

05 87 86 61 22

- Haute-Vienne

ce.actionsociale87@ac-limoges.fr

05 55 11 43 44

Préau : bénéficiez d'avantages sociaux

L'association Préau propose une offre de nombreuses prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs et vous permet de profiter de tarifs préférentiels, que vous soyez personnel actif ou retraité du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'adhésion à Préau est gratuite.

EN SAVOIR + :

La protection sociale complémentaire MGEN

Depuis avril 2026, les personnels des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'espace, et des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative bénéficient d'un contrat collectif de protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance.

Un nouveau régime collectif et solidaire

Pour qui ?

- Agents
- Conjoints et enfants des agents
- Agents retraités

Quand ?

Dès avril 2026
pour tous les agents des ministères
(sauf cas de dispense)

Comment ?

- Protection pour le volet santé assurée par le groupement **MGEN/CNP Assurances**
- Un appel d'offre est en cours pour la prévoyance

Des garanties de qualité

Le nouveau régime de protection sociale comporte des **avancées majeures** pour la couverture des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.
La cotisation donnera notamment accès à :

- Un **panier de soins avantageux** commun à l'ensemble des agents
- **Deux options facultatives** pour renforcer la couverture du panier de soins
- Un **accompagnement social** et des **actions de prévention** en santé
- La possibilité d'adhérer au **régime collectif facultatif de prévoyance** (risques d'incapacité, d'invalidité ou de décès)



L'administration et la MGEN vous accompagneront tout au long de la mise en place du contrat.
Pour l'instant, vous n'avez pas besoin de résilier votre mutuelle actuelle.

Des tarifs avantageux

Afin de garantir à chacun **une couverture santé accessible,** des mesures tarifaires sont mises en place :

- Le montant de la cotisation au panier de soins **dépendra de la rémunération de l'agent**
- **50 % de la cotisation au panier de soins** sera prise en charge par les ministères
- **50 % de la cotisation aux options** sera prise en charge par les ministères, dans la limite de 5 €
- Une participation des ministères pour la souscription au régime de prévoyance est prévue **à hauteur de 7 € par mois**
- La prise en charge actuelle de 15 € par mois sera remplacée par cette nouvelle protection

Plus d'informations sur
education.gouv.fr


Ecole Maternelle
Rue Paul Abadie
75018 Paris

3.

INFORMATIONS PRATIQUES

➤ Se rendre au rectorat de Limoges

Localisation des services

Pendant les travaux de rénovation du site historique du rectorat de l'académie de Limoges, les services sont hébergés **jusqu'au mois d'octobre 2026** dans de nouveaux locaux, sur le site de l'ancienne caserne Beaublanc.

La nouvelle adresse physique est la suivante :

101 bis avenue Montjovis
87100 Limoges

L'adresse postale reste inchangée :

13 rue François Chénieux
87000 Limoges

Les contacts téléphoniques et courriels restent également identiques.

Autres sites académiques :

- le centre de formation académique (CFA) et le groupement d'intérêt public (GIP) sont installés dans le pavillon du site Chénieux (13 rue François Chénieux, 87000 Limoges) ;
- l'EAFC est implantée sur le site Pastel (22 rue des Pénitents Blancs, 87000 Limoges) ;
- le 110 bis Limoges est hébergé au sein du lycée polyvalent Maryse Bastié (29 rue Louis Armstrong, 87100 Limoges).

Au retour des vacances d'automne 2026
Le rectorat retrouve son site historique :
13 rue François Chénieux
87000 Limoges



Contacts

Adresse géographique
101 bis avenue Montjovis
87100 Limoges

Adresse postale
Rectorat de l'académie de Limoges
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges Cedex 1

Accueil téléphonique
05 55 11 40 40

Par voie électronique
https://www.ac-limoges.fr/nous-contacter-121396



Horaires d'ouverture au public
Du lundi au jeudi :
8 h 45 - 11 h 30 et 13 h 30 - 17 h 00
Le vendredi :
8 h 45 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 00

➤ Se rendre dans les DSDEN

DSDEN 19

Adresse

DSDEN de la Corrèze
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Accueil téléphonique

05 87 01 20 82

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi :

8 h 30 - 17 h 00

Le vendredi :

8 h 30 - 16 h 30

DSDEN 23

Adresse

DSDEN de la Creuse
1 place Varillas
23000 Guéret

Accueil téléphonique

05 87 86 61 23

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi :

8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 30

Le vendredi :

8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 00

DSDEN 87

Adresse

DSDEN de la Haute-Vienne
5 allée Alfred Leroux
87000 Limoges

Accueil téléphonique

05 55 11 40 40

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi :

8 h 45 - 11 h 30 et 13 h 30 - 17 h 00

Le vendredi :

8 h 45 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 00

Les systèmes d'information et les services numériques

Le service régional académique des systèmes d'information

Le service régional académique des systèmes d'information (SRASI) est chargé de piloter, coordonner et mettre en œuvre l'ensemble des actions liées aux systèmes d'information au sein de la région académique de Nouvelle-Aquitaine.

De nombreux documents sont à votre disposition pour vous familiariser avec les différents services et le matériel informatique ici ou en scannant le QR code ci-dessous :

Amérana : la plateforme d'assistance informatique

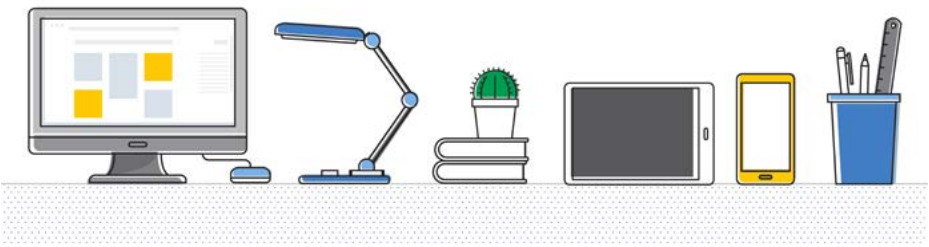
Les demandes d'assistance informatique et de services numériques sont à formuler sur la plateforme d'assistance mutualisée pour l'Éducation de la région académique Nouvelle-Aquitaine (AMÉRANA), via le portail académique, accessible 24h/24.

AMÉRANA

Contacts

Vous pouvez également contacter un téléconseiller, du lundi au vendredi (de 8 h 00 à 17 h 00) :

05 16 52 66 86



➤ La communication

L'intranet académique

C'est l'outil central de communication interne, de travail des personnels et de fonctionnement de l'académie. Adapté au métier de chacun, il est accessible à l'ensemble des personnels via les « Accès rapides » du site académique.

Le site académique

Le site académique diffuse des informations pratiques (orientation, examens, recrutement, etc.), la déclinaison académique des campagnes nationales ainsi que de nombreux articles d'actualité valorisant des projets pédagogiques mis en place dans les écoles, collèges et lycées.

Suivre les actualités de l'académie

- → Site académique : https://www.ac-limoges.fr/
- → Intranet académique : https://intranet.ac-limoges.fr/
- → Compte officiel LinkedIn : Académie de Limoges
- → Compte officiel X (anciennement Twitter) : @aclimoges
- → Compte officiel Instagram : @aclimoges

Contacts

Pour toute demande de valorisation de projets :

ce.communication@ac-limoges.fr

05 55 11 40 17

➤ Calendrier scolaire 2026-2027



	ZONE A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	ZONE B Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	ZONE C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles	CORSE
Prérentrée des enseignants	Lundi 31 août 2026			Mardi 1er septembre 2026
Rentrée scolaire des élèves	Mardi 1er septembre 2026			Jeudi 3 septembre 2026
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : **samedi 17 octobre 2026** Reprise des cours : **lundi 2 novembre 2026**			
Vacances de Noël	Fin des cours : **samedi 19 décembre 2026** Reprise des cours : **lundi 4 janvier 2027**			
Vacances d'hiver	Fin des cours : **samedi 13 février 2027** Reprise des cours : **lundi 1er mars 2027**	Fin des cours : **samedi 20 février 2027** Reprise des cours : **lundi 8 mars 2027**	Fin des cours : **samedi 6 février 2027** Reprise des cours : **lundi 22 février 2027**	Fin des cours : **samedi 13 février 2027** Reprise des cours : **lundi 1er mars 2027**
Vacances de printemps	Fin des cours : **samedi 10 avril 2027** Reprise des cours : **lundi 26 avril 2027**	Fin des cours : **samedi 17 avril 2027** Reprise des cours : **lundi 3 mai 2027**	Fin des cours : **samedi 3 avril 2027** Reprise des cours : **lundi 19 avril 2027**	Fin des cours : **samedi 10 avril 2027** Reprise des cours : **lundi 26 avril 2027**
Vacances d'été	Fin des cours : **samedi 3 juillet 2027**			

MEN - Juin 2026

➤ Quelques sigles de l'Éducation nationale

ASH : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap

BTS : Brevet de technicien supérieur

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CFA : Centre de formation d'apprentis

CFG : Certificat de formation générale

CFP : Congé de formation professionnelle

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

CT : Conseiller(ère) technique

DAAC : Direction académique à l'action culturelle

DAF : Direction des affaires financières

DEC : Direction des examens et concours

DNB : Diplôme national du brevet

DPAE : Direction des personnels administratifs et d'encadrement

DPE : Direction des personnels enseignants

DPPS : Division des pensions et prestations sociales

EANA : Élève allophone nouvellement arrivé(e)

EFIV : Enfant de familles itinérantes et de voyageurs

EN : Éducation nationale

EREA : Établissement régional d'enseignement adapté

GRETA : Groupement d'établissements (formations pour adultes)

IA-DASEN : Inspecteur/trice d'académie – Directeur/trice académique des services de l'Éducation nationale

IA-IPR : Inspecteur/trice d'académie - Inspecteur/trice pédagogique régional(e)

IEN : Inspecteur/trice de l'Éducation nationale

IEN ET/EG : Inspecteur/trice de l'Éducation nationale chargé(e) des enseignements techniques et généraux

IEN-IO : Inspecteur/trice de l'Éducation nationale - Information - Orientation

LGT : Lycée d'enseignement général et technologique

LP : Lycée d'enseignement professionnel

LPO : Lycée polyvalent

LSU : Livret scolaire unique

PAI : Projet d'accompagnement individualisé

PAP : Plan d'accueil personnalisé

PAS : Pôle d'appui à la scolarité

REP : Réseau d'enseignement prioritaire

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SEP : Section d'enseignement professionnel

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Notes

Notes

www.ac-limoges.fr

Mise en pages : service communication
Juillet 2026